

Détaillants d'essence



www.autoprevention.qc.ca
(514) 844-2886 • (800) 363-2344

LA PRÉVENTION DES RISQUES D'INCENDIE

Servir du carburant en sécurité

Pour vous assurer de prévenir les risques d'incendie aux pompes, vérifiez les points suivants et implantez des mesures correctives pour tous les points auxquels vous avez répondu non.

		oui	non
1. Éliminer les risques			
<p>Les carburants sont des produits inflammables. Or, l'électricité statique ou les étincelles produites par le moteur, une cigarette ou un équipement de communication peuvent déclencher un incendie.</p>	<p>• Les panneaux d'interdiction de fumer autour des îlots de pompes sont en bon état et bien visibles. (CNPI ; RPP)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p>• Les panneaux d'obligation d'arrêter le moteur aux pompes sont en bon état et bien visibles. (CNPI ; RPP)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p>• Des panneaux interdisent l'usage du cellulaire durant le plein d'essence.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2. Se protéger		
<p>Les vêtements de fibres synthétiques accumulent l'électricité statique, une source d'ignition non négligeable.</p>	<p>• On favorise le port de vêtements de travail en fibres naturelles et de chaussures antistatiques (qui accumulent le moins d'électricité statique possible).</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Savoir faire			
<p>Il faut éliminer les sources d'ignition lors du remplissage.</p>	<p>• On s'assure que le moteur du véhicule est arrêté avant le remplissage. (RPP)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p>• On fait respecter l'interdiction de fumer à moins de 4,5 m (15 pi) des pompes, y compris dans l'auto. (RPP)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Il faut assurer une mise à la terre pour décharger l'électricité statique avant de faire le plein.</p> <p>Certains appareils de communication génèrent des étincelles.</p> <p>Les bidons de transport accumulent de l'électricité statique et contiennent des vapeurs de produits inflammables. Dès l'ouverture du bouchon, l'électricité statique peut produire des étincelles et enflammer les vapeurs.</p> <p>Il faut minimiser les risques de déversements.</p>	<p>• On s'assure que les veilleuses d'allumage (pilote) et les génératrices des véhicules commerciaux et récréatifs sont éteintes. (CNPI ; RPP)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p>• Le préposé n'actionne la pompe que lorsque le pistolet est inséré dans le goulot de remplissage du véhicule. (RPP)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p>• Lors de l'utilisation d'une pompe libre-service, si quelqu'un utilise un cellulaire à la pompe, on arrête la pompe et on demande au client de finir son appel avant de redémarrer la pompe.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p>• Les préposés savent reconnaître les bidons approuvés (sigles UL, FM, CSA) et n'acceptent aucun autre type de bidon. (CNPI ; RPP ; NFPA-30A)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p>• Lors du plein d'un bidon, on s'assure qu'il touche le sol et que le pistolet est en contact avec le goulot du bidon.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p>• On ne permet jamais le remplissage de bidons à l'intérieur d'une auto, ni dans le coffre d'auto, ni dans la section arrière d'une camionnette.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p>• Les déplacements autour des véhicules dont on fait le plein sont limités au strict nécessaire.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LISTE DES RÈGLEMENTS ET DES CODES

CNPI : Code national de prévention des incendies du Canada
 NFPA-30A: Norme sur les stations-service pour automobiles et bateaux
 RPP : Règlement sur les produits pétroliers
 UL, FM, CSA : Sceaux d'approbation des organismes normatifs

Les points identifiés en caractères gras doivent être traités en priorité.
 Reporter les points à corriger sur la fiche d'action prévue à cet effet.